

**5^e journée de droit médical
du CHU d'Angers**

« La loi du 4 mars 2002 a 10 ans »

Jeudi 29 mars 2012
de 9h à 16h30

Organisée par
le service de médecine
légale du CHU d'Angers
et le Centre Jean Bodin,
recherche juridique
et politique de l'Université
d'Angers. Sous l'égide de
la Société Française de
Médecine Légale

**Centre Hospitalier
Universitaire d'Angers**

Amphi. Larrey

4 rue Larrey | 49933 Angers

Renseignements :

Service de Médecine Légale

Tél. : 02 41 35 59 28

fax : 02 41 35 39 48

Email : medecine-legale@chu-angers.fr

La loi du 04 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé est entrée en vigueur il y a 10 ans. Il nous est donc apparu tout à fait opportun de choisir ce thème pour cette 5^e édition des journées de droit médical du CHU d'Angers.

Bien que s'inscrivant dans la continuité jurisprudentielle du droit médical, la loi du 04 mars 2002 a consacré une évolution majeure du droit de la santé : tout d'abord en reconnaissant en tant que tel les droits des malades ; puis en clarifiant et harmonisant les régimes de responsabilités médicales, introduisant par la même une nouvelle répartition entre responsabilité et solidarité.

Il n'est bien sûr pas possible d'aborder l'ensemble de cette loi et nous avons préféré privilégier certains thèmes, qui furent des points forts du dispositif ; notamment la procédure innovante de réparation amiable des accidents médicaux et la réparation possible de certains dommages par l'action de l'ONIAM.

Comme les années précédentes, cette journée est l'occasion de rencontres et d'échanges entre professionnels de la santé et professionnels du droit.

Nous comptons sur votre présence.

*Professeur **Clotilde Rougé-Maillart***

Service de médecine légale - CHU

*Professeur **Hervé Rihal***

Le Centre Jean Bodin - Recherche juridique et politique

Accueil à partir de 8h15

9h **Présentation de la journée**

Yann BUBIEN, Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
Isabelle RICHARD, Doyen de la Faculté de Médecine - Université d'Angers
Michèle FAVREAU, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion
Université d'Angers
Hervé RIHAL, Directeur du Centre Jean Bodin - Université d'Angers
Clotilde ROUGE-MAILLART, Professeur de médecine légale et droit de la santé
Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

**La réparation amiable des accidents médicaux :
le système est-il satisfaisant ?**

9h30 ***Bilan de fonctionnement des CRCI et de l'ONIAM***

Sophie GROMB, Professeur de médecine légale et droit de la santé
Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Pellegrin

10h ***Comment les CRCI gèrent-elles les critères de recevabilité ?***

Olivier RODAT, Professeur de médecine légale et droit de la santé
Centre Hospitalier Universitaire de Nantes

10h30 ***Pause***

11h ***Les avocats se tournent-ils vers les procédures
de règlement amiable ?***

Antoine BEGUIN, Avocat - Maître de conférences
Faculté de droit, d'économie et de gestion - Université d'Angers

11h30 ***Le recours au CRCI a-t-il modifié l'expertise d'assurance ?***

Médecin expert d'assurance

12h ***Discussion***

12h45 ***Déjeuner***

Les droits du patient

- 14h** ***La personne de confiance : comment est-elle appréhendée par les patients et les professionnels de santé ?***
Nathalie JOUSSET, Maître de conférences en médecine légale et droit de la santé - Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
- 14h30** ***Démocratie sanitaire : qu'en est-il du consentement du patient ?***
Emmanuelle RIAL, Docteur en droit - chargée de recherche INSERM Unité 1027
Faculté de médecine de l'Université de Toulouse

Le préjudice de l'enfant né handicapé

- 15h** ***L'appréciation de la faute caractérisée***
Renaud CLEMENT, Maître de conférences en médecine légale et droit de la santé - Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
- 15h30** ***Application du dispositif «anti-Perruche» : divergences entre la cour de cassation et le conseil d'état après la question prioritaire de proportionnalité du 11 juin 2010***
Cécile MANAOUIL, Maître de conférences en médecine légale et droit de la santé - Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens
- 16h** ***Discussion***
- 16h30** ***Clôture de la journée***

- P Parking
- Tramway A
- 5 Ligne de bus
- Arrêt de bus
- 1 Présidence de l'université
- 2 Direction des affaires financières
- 3 Direction de l'enseignement et de la vie étudiante
- 4 Espace culturel
- 5 Faculté de droit, d'économie et de gestion
- 6 Bibliothèque et restaurant universitaires
- 7 UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services (IMIS-ESTHUA)
- 8 Faculté de médecine
- 9 UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé (Pharmacie-ISSBA)
- 10 Institut de biologie en santé (PBH-IRIS)
- Cités universitaires



**5^e journée de droit médical
du CHU d'Angers**

Inscription : 15 euros

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Courriel :
Fonctions :

(cocher la case)

Je souhaite déjeuner sur place (buffet) : 20 € (total avec inscription : 35 euros)
Chèque de 35 € à établir lors de l'inscription à l'ordre de :

L'Association Angevine de Médecine Légale

Je ne souhaite pas déjeuner sur place
Chèque de 15 € à établir lors de l'inscription à l'ordre de :

L'Association Angevine de Médecine Légale

Bulletin à retourner de préférence **avant le 14 mars 2012** à l'adresse suivante :

***Service de Médecine Légale
CHU, 4 rue Larrey
49933 ANGERS cedex 9***

Renseignements complémentaires :

Service de Médecine Légale
CHU – 4 rue Larrey – 49933 Angers cedex 09
Tél. : 02 41 35 59 28
fax : 02 41 35 39 48
medecine-legale@chu-angers.fr